

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités du district.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, celui-ci a fait une proposition d'extension comprenant 11 institutions, avec une contribution annuelle des communes portée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur, suite à son adoption par les dix conseils communaux du district, fin 2002, et par l'approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003.

En 2007, il a été décidé d'élargir le nombre d'institutions subventionnées par le fonds à 16, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux du district.

Selon l'art. 4 de l'entente intercommunale, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par Mme Ursula Bucher, conseillère municipale à Corsier. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de Mme Ursula Bucher, présidente du fonds, de Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey et de M. Laurent Wehrli, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2007

Au cours de l'année 2007, le CA a tenu 3 séances et le BE s'est, quant à lui, réuni à 5 reprises. Les activités du BE et du CA ont été les suivantes : élaboration des comptes 2006 et du budget 2008, traitement des demandes de soutien ponctuel, supervision de la mise en place du site internet de l'Agenda Riviera, suivi et contacts avec les institutions bénéficiaires du fonds.

<u>Institutions bénéficiaires</u>

L'année 2007 a été marquée par l'intégration de 5 nouvelles institutions au sein du Fonds culturel Riviera. Relevons, à cet égard, que ces institutions ont su répondre totalement aux exigences du fonds, notamment quant au contenu et à la qualité des documents transmis et au respect des délais.

L'accueil de ces nouvelles institutions a incité le BE à organiser une séance d'information et d'échanges, comme ce fut le cas en 2004, regroupant l'ensemble des institutions bénéficiaires du fonds, les membres du CA et les membres de la commission intercommunale de gestion. Cette rencontre s'est déroulée en mars à la Maison Visinand et a été fort appréciée par les participants, qui ont pu ainsi se rendre compte de la diversité et de la qualité des institutions culturelles soutenues par le Fonds culturel Riviera.

Agenda Riviera

Pour rappel, la première édition de l'Agenda Riviera "nouvelle formule" est sortie en marsavril 2006 ; le rythme de parution étant tous les deux mois, il y a donc eu 5 éditions en 2006 et 6 éditions en 2007. Les IRL sont mandatées pour l'impression, La Poste pour la distribution tout ménage, l'agence "Not so Noisy", dont le projet graphique a été retenu en 2006, poursuit son mandat pour la maquette de chaque numéro. MVT est toujours impliqué pour la base de données. La coordination et le suivi financier sont assurés par le délégué culturel de Vevey et le SAI.

L'année 2007 a vu la réalisation et la mise en service du site internet www.agendariviera.ch. Destiné exclusivement à la saisie des manifestations culturelles, il a pour but de faciliter la récolte et le traitement de l'information. Sur proposition de l'agence de graphisme « Not so Noisy », la réalisation du site internet a été confiée à l'agence STILLS.CH; sa mise en ligne fut effective en novembre 2007.

Soutiens ponctuels

Comme déjà mentionné les années précédentes, de plus en plus d'institutions sollicitent le fonds dans le but d'obtenir un soutien ponctuel.

Ainsi, en 2007, le CA a procédé à l'examen de 19 demandes de soutien ponctuel. Sur la base d'un examen préalable effectué par le BE et des critères définis pour l'octroi d'un soutien ponctuel, 6 demandes ont fait l'objet d'un préavis positif de la part du CA (dont une pour 2008) et ont été soumises pour décision aux 10 municipalités du district, qui en ont accepté le principe et le montant. Il s'agit des institutions suivantes :

- Live in Vevey (5^{ème} anniversaire)
- Orchestre de Ribaupierre (90ème anniversaire)
- Association de la ferme Menthée (15ème anniversaire)
- Ensemble Couleur Vocale (création spéciale de M. Hostettler)
- 26^{ème} fête cantonale des musiques vaudoises (2008)
- Rencontre Internationale d'Orgue de la Tour (300ème anniversaire de la mort de Dietrich Buxtehude / rénovation de l'orgue de La Tour-de-Peilz).

Treize autres institutions ont vu leur demande de soutien ponctuel refusée, soit : Montreux Art Gallery (MAG), Chœur des jeunes de Corsier, Rivier'Arts 2007, Ballet Romand – Cendrillon, Arts et Lettres, Cie Prototype Status, P.S. Production, Ecole traditionnelle russe de piano, Théâtre ensemble Chantier Interdit, Association Maecenas, Chœur paroissial de Corsier et environs, Association les Concerts de la Côte et Association AlterEgo.

Compte tenu du nombre croissant de demandes de soutien ponctuel, de la diversité des projets proposés et de l'hétérogénéité des dossiers reçus, le fonds a souhaité développer l'aspect « information au public ». Un document d' « information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch). Le document, qui reprend, point par point, les modalités d'octroi d'un soutien ponctuel, doit permettre aux institutions de connaître les conditions cadres, de visualiser le contenu que l'on attend d'elles et la façon dont la demande est traitée.

Budget 2008

Le budget 2008 a été construit sur la base du maintien des Fr. 48.- par habitant. Aucune modification n'est intervenue dans la liste des institutions bénéficiaires du fonds ; ainsi le soutien à l'Agenda Riviera, ainsi qu'aux 16 institutions subventionnées par le Fonds culturel Riviera en 2007 a donc été reconduit pour 2008.

Commission intercommunale de gestion

Dite commission s'est réunie en mai pour le contrôle des comptes 2006 et en octobre pour l'examen du budget 2008, en présence de membres du CA.

Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, et compte tenu du changement de législature courant 2006, les séances de la commission se sont déroulées de la manière suivante :

⇒ la séance de mai 2007 :

Présidence : Mme Martine Gagnebin-de-Bons, conseillère communale à La Tour-de-Peilz

Rapporteur: Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux

⇒ la séance d'octobre 2007 :

Présidence : Mme Liliane Burdet, conseillère communale à Blonay

Rapporteur: Mme Georgette Morisod, conseillère communale à Montreux.

La commission intercommunale de gestion a recommandé l'adoption des comptes 2006 et du budget 2008 aux conseils communaux du district.

Comptes 2007

Les comptes 2007 enregistrent des encaissements pour un peu plus de Fr. 3,4 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Les montants octroyés aux 17 institutions bénéficiaires s'élèvent à environ Fr. 3,3 millions. En outre, le montant total accordé par le fonds aux soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 58'000.-, dont Fr. 30'000.- seront versés en 2008. Le solde disponible, dont le montant s'élève à Fr. 4'110.25 sera affecté aux soutiens ponctuels en 2008.

Vevey, le 18 avril 2008 CRO/GR/nc